

Epreuve certificative du BC2 « Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation » du BPJEPS

Le candidat élabore un ou plusieurs supports de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents, comprenant notamment les outils de communication utilisés.

Ces supports constituent le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées au bloc de compétences 2 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) en BC.

L'entretien se déroule en deux temps :

- une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes au maximum.

Nom et prénom		Date et lieu	
Organisme de formation		Heure de début de l'entretien	
Mention du BPJEPS		Heure de fin de la présentation	
Signature du candidat <i>(A la fin de l'entretien)</i>		Heure de fin de l'entretien	

Nom et prénom des évaluateurs	Signature

Bloc de compétences 2

Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Compétences évaluées	Indicateurs d'évaluation incontournables
C2.1.1 Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage.	Il·elle justifie l'intérêt des deux actions de valorisation mises en œuvre ; Chaque action se déploie dans le cadre d'une stratégie de communication / valorisation que le candidat doit justifier au regard du contexte de l'activité ou du projet en question, de la réalité de sa structure et des objectifs visés ;
C2.1.2 Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous.	Le candidat doit démontrer sa capacité à s'adresser, à travers les outils choisis, à un public destinataire qu'il définit en connaissance de cause et auquel il adapte sa démarche. Le ou la candidate maîtrise l'usage des outils choisis, en présente son niveau de maîtrise technique et justifie ses choix d'outils de valorisation.
C2.2.1 Sélectionner les outils de communication , en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation	Il·elle intègre ses actions avec pertinence dans le cadre du fonctionnement de sa structure, au service des intentions de celle-ci. En cas d'utilisation d'outils numériques, il·elle connaît et respecte le cadre réglementaire lié à la protection des données en matière de communication et d'usages numériques.
C2.2.2 Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics	

**Proposition
d'évaluation
BC 2**

☐ **FAVORABLE**

☐ **DÉFAVORABLE**

Motivation de l'avis :



- ✓ Vous êtes aujourd'hui en situation d'évaluateur sur l'épreuve certificative du bloc de compétences commun 2 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS en BC) diplôme d'Etat placé sous la responsabilité de la DRAJES. Si vous n'êtes pas agents de l'Etat, vous êtes considéré, durant ce temps, comme un « *collaborateur occasionnel du Service Public* ».
- ✓ Cette page, réservée à votre usage, a pour but de vous informer des principes fondamentaux applicables à l'organisation et au bon fonctionnement de cette certification.
- ✓ Elle vous apporte les principaux éléments permettant de garantir l'équité de tous les candidats durant l'évaluation. Ces éléments s'inscrivent dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, les modalités de certifications arrêtées en amont par la DRAJES en concertation avec le jury et les règles de déontologie applicables à toute certification en tant qu'évaluateur.

RESPECT DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT	✓ Respecter le cadre réglementaire strict tout au long de l'évaluation (référentiels). ✓ Veiller à ce qu'aucun élément de nature discriminatoire ne perturbe l'évaluation. ✓ Evaluer les compétences des candidats uniquement en fonction de leur prestation. ✓ N'intervenir que pour des raisons de sécurité ou de mise en danger.
NEUTRALITÉ ET OBJECTIVITÉ	✓ Faire abstraction de tout intérêt personnel et professionnel. ✓ Ne pas évaluer une personne connue personnellement. ✓ Adopter une attitude neutre et bienveillante et une posture adaptée (vouvoiement). ✓ Evaluer la personne sans aucune considération ni parti-pris. ✓ Ne pas porter des jugements de valeur
CONFIDENTIALITÉ ET SOLIDARITÉ	✓ Garantir la discrétion professionnelle vis-à-vis des candidats et évaluateurs. ✓ Ne pas rapporter les avis sur les prestations des candidats à l'extérieur. ✓ Garantir la solidarité entre les évaluateurs et leur obligation de réserve.

ACCUEIL DU CANDIDAT

Inviter le candidat à émarger et présenter sa convocation et une pièce d'identité.

Se présenter en tant qu'évaluateur [nom et fonctions].

Présenter les conditions du déroulement de l'épreuve :

-20' maximum de présentation orale par le candidat ;

- 30' maximum d'échanges avec les évaluateurs.

Le candidat ne doit pas être interrompu durant sa présentation.

Inviter le candidat à commencer et inscrire l'heure de début (p.1).

QUESTIONNEMENTS

Inscrire l'heure de fin de prestation du candidat (p.1) après lui avoir demandé s'il a effectivement terminé sa prestation orale.

Utiliser un vocabulaire simple et univoque et des formulations encourageant le niveau descriptif.

À une question posée par les évaluateurs, doit correspondre une seule demande d'information.

Interroger le candidat sur :

- sa pratique en situation et dans un contexte professionnel,
- sa capacité à analyser ses choix et ses actions.

Les questions ne doivent pas avoir pour objet la préconisation de conseils ou une intention de formation pour améliorer la pratique du candidat.

FORMULATION DES AVIS

Se concerter pour formuler une proposition d'avis.

Les évaluateurs échangent et aboutissent à un consensus au regard des critères et indicateurs d'évaluation des compétences constitutives du BC1.

L'avis doit être argumenté et motivé.

L'argumentaire vise uniquement les compétences évaluées en lien avec l'avis formulé.

Une évaluation certificative a pour objet la certification de compétences, et non la préconisation de conseils pour améliorer la pratique du candidat.

A la fin du temps imparti, remercier le candidat et inscrire l'heure (p.1).

Emarger et signer (p.1).

Référentiel exhaustif des critères et indicateurs d'évaluation

Bloc de compétences 2

Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Compétences évaluées	Critères et indicateurs d'évaluation de chaque compétence
C2.1.1 Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage	Information des publics visés et, le cas échéant, leur entourage du programme des activités de la structure : - Il prend l'initiative d'échanges avec les publics visés - Il facilite l'expression des intérêts de la ou des personnes. - Il conseille son interlocuteur sur les activités pouvant l'intéresser. - Il met en valeur ces activités en détaillant ces propositions. - Il valorise la structure en communiquant sur ses points forts, ses valeurs et son programme d'activités.
C2.1.2 Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous.	Le candidat communique avec les publics visés de manière adaptée : - Il formule un message à communiquer à un public choisi, en tenant compte de ses caractéristiques. Il explicite son choix. - Il porte une attention particulière aux besoins des personnes en situation(s) de handicap éventuelles, dans son choix de communication. - Il détaille les modalités de sa communication qu'il adapte en fonction du message, des publics visés et des résultats attendus. - Il tient compte des risques liés à l'utilisation des outils numériques.
C2.2.1 Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation	Le candidat assure la promotion d'une de ses animations auprès d'un public visé : - Il choisit un moyen de communication pour présenter une animation parmi celles dont il a la responsabilité, - Il explicite les raisons de son choix de moyen de communication. - Il précise l'outil ou le support retenu selon les ressources mobilisables au sein de la structure. - Il en argumente l'intérêt par rapport au public visé.
C2.2.2 Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics	Le candidat présente un support de promotion de son animation : - Il prend en compte le public visé dans son message - Il invite au travers du message à participer à l'animation - Il utilise un message adapté à l'outil de communication choisi